

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi 04 avril à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 27 mars 2023 s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 18

Etaient présents :

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Anne-Marie CHOLAT, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Jean-Pierre GUILLAUD, Martine POMA, Sophie PONTONNIER, Nathalie REBATEL, Béatrice SANTAIS, Bernard TURPIN, Elodie VANACKERE, Colette VIOLENT.

Etaient absents/excusés :

Éric BARBIER, Nicole BOUVIER, Christiane BRUNET, Anne-Marie COMMUNAL, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Jacqueline SCHENKL, Jacqueline TALLIN.

Avaient donné pouvoir :

Jacqueline TALLIN a donné pouvoir à Arlette BRET

Nicole BOUVIER a donné pouvoir à Christiane FAVRE

Jacqueline SCHENKL a donné pouvoir à Eve BUEVOZ

Anne-Marie COMMUNAL donne pouvoir à Colette VIOLENT

Assistaient :

Nadia FAVRE, Pierre BEYRIE ; Natacha PONTIUS, Florian PEPELLIN.

08-2023 DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE POUR L'ANNÉE 2023

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur de Savoie assurant des missions de service public pour le compte de la Communauté de communes dans le domaine de l'action sociale pour les personnes âgées (aide à domicile, portage de repas), il est proposé de demander un montant de subvention pour 2022 de 515 000 € à la Communauté de Communes Cœur de Savoie, dont un acompte de 100 000 € a déjà fait l'objet d'un versement en début d'année par la Communauté de Communes.

Cette subvention est en augmentation par rapport à 2022 (+ 35 000 €) afin de couvrir d'une part l'analyse des besoins sociaux et les subventions aux associations revalorisées en 2022 et d'autre part la baisse de recettes d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **DEMANDE** à la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour l'année 2023 une subvention d'un montant de 515 000 € ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif M14 2023.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance



Nadia FAVRE

La Présidente,


Béatrice SANTAÏS